



Charleroi le 21 novembre 2022

A l'attention de Monsieur Paul MAGNETTE,

Bourgmestre de la Ville de Charleroi

**Objet :** Recommandations du réseau CAPC pour la mise en place d'un projet de SCMR sur Charleroi

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, la Concertation Assuétudes du Pays de Charleroi (CAPC), réseau wallon regroupant les services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes de notre région a pris acte de la mise en place d'un projet d'espace mobile de consommations à moindre risque sur le territoire de la Ville de Charleroi.

Tout en saluant cette initiative visant à prendre en compte tant les problèmes rencontrés par les personnes souffrant d'assuétudes que les nuisances parfois associées à leurs modes de consommation, il nous semble opportun de signaler que celle-ci doit nécessairement et complémentairement s'inscrire dans le cadre d'une réflexion plus large en matière de santé publique en vous faisant part de nos recommandations à ce propos.

Depuis de nombreuses années, le projet de développement d'une salle de consommation à moindres risques occupe les préoccupations de nos membres qui, à de multiples reprises, se sont impliqués dans les réflexions à ce sujet et ont collaboré à la définition d'un modèle qui répondrait au mieux aux besoins du public ciblé.

L'ensemble des membres de la CAPC a mis en avant la nécessité de développer un dispositif intégré et donc d'adjoindre un ensemble de services annexes à l'espace de consommation, tels que : un espace d'accueil, un accès au matériel de réduction des risques, un espace de détente, un dispensaire de soins, une consultation médicale et une consultation sociale. La localisation du dispositif a également fait l'objet d'une réflexion collective.

Par ailleurs, l'ouverture d'un tel dispositif doit permettre de répondre aux besoins de ses utilisateur.trice.s. Ce lieu doit pouvoir être identifié comme un point de chute au départ duquel un ensemble de services peut être activé dans l'immédiat. Les fragilités et spécificités du public cible doivent être prises en compte au travers de l'offre proposée et la visée doit principalement porter sur l'amélioration de l'état de santé des personnes en situation de grande dépendance.

**C.A.P.C. (Concertation Assuétudes du Pays de Charleroi)**

Réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes agréé et subventionné par la Région Wallonne  
Numéro d'entreprise : 0559.898.945  
Siège social : Grand Rue 3 à 6200 Châtelet  
Tél : +32483379792



Le défi est de taille, mais il pourra être relevé si la structure mise en place permet la stabilité et la régularité dans le suivi proposé.

Les membres de la CPAC préconisent donc la mise en place d'une salle de consommation à moindres risques sur le territoire de la Ville de Charleroi le plus rapidement possible. Ils suggèrent également qu'elle soit mise en œuvre par un opérateur spécialisé en assuétudes agréé, fort d'une expertise dans le domaine de la RDR et inscrit dans un partenariat basé sur la confiance avec les structures locales.

Dans l'espoir que ces recommandations puissent être entendues, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, nos meilleures salutations.

Laurence PRZYLUCKI, ASBL Le Comptoir

Antonio GUZMAN, ASBL Diapason-Transition

Ivan GODFROID, ISPPC Réseau HUmani - site Vincent Van Gogh

Yolande VANDROOGENBROECK, ASBL Diapason-Transition

Natacha DELMOTTE, ASBL Trempline

Jérôme BOONEN, services APPUI du CPAS de Charleroi

Jacques HANSENNE, ASBL L'Espérance

**C.A.P.C. (Concertation Assuétudes du Pays de Charleroi)**

Réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes agréé et subventionné par la Région Wallonne  
Numéro d'entreprise : 0559.898.945  
Siège social : Grand Rue 3 à 6200 Châtelet  
Tél : +32483379792